

# Contrat local de santé du Pays de Langres

Action 4.2.1	<b>Communication sur la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) auprès des professionnels de santé et des établissements</b>
--------------	--

<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Association PAGE
	<i>Personne référente</i>	Benjamin LESSERTEUR
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Les soins : accès, offre et parcours	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>L'exercice de la médecine générale nécessite aujourd'hui de dépasser le seul cadre du soin pour embrasser une approche globale qui mobilise des compétences et des professionnels d'horizons multiples. La loi place le médecin généraliste de premier recours au centre de la coordination des soins en lui confiant la responsabilité « d'orienter ses patients, selon leurs besoins » et de « s'assurer de la coordination des soins nécessaires à ses patients » (article L4130-1 du code de la santé publique). Elle confère donc au médecin généraliste un rôle pivot dans l'organisation et la mise en œuvre des fonctions d'entrée dans le système de soins, de suivi du patient et de coordination de son parcours (y compris dans le secteur médico-social). Pour une grande majorité des cas, l'expertise nécessaire à une bonne orientation dans le système est directement fournie par le médecin généraliste ou l'équipe de premier recours, qui connaissent l'histoire du patient, son environnement, sa situation sociale. Mais pour les patients en situation complexe, appelant un recours à une diversité d'intervenants dans les différents champs (sanitaire, social et médico-social), le médecin généraliste peut avoir besoin d'un appui lui permettant de gagner du temps, de mieux évaluer la situation et de mobiliser l'ensemble des ressources nécessaires afin de garantir un parcours efficient. Ce besoin d'appui à la coordination est d'autant plus prégnant que l'espérance de vie s'allonge, transformant les maladies aiguës en maladies chroniques et engendrant de nouvelles problématiques de santé, dont l'accompagnement de la perte d'autonomie. Dans le même temps, le développement des soins en ambulatoire, qui fait écho au souhait des patients de continuer à vivre chez eux le plus longtemps possible, complique et intensifie le travail des professionnels de premier recours.</p> <p>Pour répondre à ces nouveaux défis, l'article 74 de la loi n° 2016-47 du 26 janvier 2016, relative à la modernisation de notre système de</p>	

	<p>santé, prévoit la mise en place de fonctions d'appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, pour la coordination des parcours de santé complexes. Ces fonctions d'appui, qui s'adressent à tous les patients, sans distinction d'âge, de pathologie ou de handicap, peuvent être organisées sous forme de Plateformes Territoriales d'Appui (PTA), dans le cadre d'une convention entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et un ou plusieurs acteurs du système de santé. C'est dans ce contexte que l'Association PAGE, en partenariat avec le Conseil départemental de Haute-Marne ainsi que les Centres hospitaliers de Chaumont, Langres et Bourbonne-les-Bains, et avec le soutien de nombreuses équipes de premier recours, crée une Plateforme Territoriale d'Appui aux professionnels de santé du département de la Haute- Marne.</p>
<p><b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></b></p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p><b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>
<p><b>Objectif spécifique</b></p>	<p>Renforcer la coordination ville-hôpital</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<p>➤ Dès décembre 2019, informer les professionnels de santé de la mise en place de la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) leur étant destinée, par la diffusion de différents supports de communication.</p> <p>➤ Au premier semestre 2020, organiser au moins une soirée de présentation de la PTA et de son fonctionnement pour les professionnels de santé, sur le territoire du Pays de Langres, en partenariat avec les Ordres de santé.</p>
<p><b>Étapes de mise en œuvre – Description</b></p>	<p>➤ Dès décembre 2019, information sur la mise en place de la PTA auprès des professionnels de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ affiche grand format, qui sera diffusée dans les cabinets médicaux et les maisons de santé pluri-professionnelles</li> <li>▪ création d'un site internet dédié uniquement aux professionnels de santé</li> <li>▪ diffusion de goodies aux professionnels de santé</li> </ul>

	<p>Les supports de communication seront validés par le bureau de l'association.</p> <p>➤ Courant du 1<sup>er</sup> semestre 2020, mise en place d'au moins une soirée de présentation.</p> <p>Elle sera destinée à l'ensemble des professionnels de santé du Pays de Langres qui peuvent utiliser la PTA. La soirée se tiendra sous forme de table ronde, dans laquelle quelques professionnels aguerris de l'utilisation de la PTA témoigneront de leurs sollicitations à la plateforme. Les intervenants pourront être médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, paramédicaux, assistantes sociales, éducateurs, etc.</p> <p>L'organisation de cette soirée impliquera des membres de l'association PAGE et des bénévoles du domaine de la santé.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Ponctuelle :	Début : 1 <sup>er</sup> décembre 2019                      Fin : 30 juin 2020
<b>Partenaires de l'action</b>	ARS Grand-Est & URPS Médecins Libéraux Grand-Est Centres hospitaliers de Chaumont, Langres et Bourbonne-les-Bains Conseil départemental de Haute-Marne	
<b>Public visé</b>	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> <b>Professionnels*</b> <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* <b>Préciser si professionnels :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
<b>Territoire d'intervention</b>	Pays de Langres	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	1 000 €
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS : 1 000 €
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Système de soins</b> <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle...) <input checked="" type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	<b>Mode de vie</b> <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé ( <i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique...</i> ) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	<b>Conditions de vie</b> <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé ( <i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation...</i> )	

	<input type="checkbox"/> Environnement physique ( <i>air, sol, eau, aménagement du territoire...</i> ) <input type="checkbox"/> Conditions de travail
	<b>Environnement social</b> <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment ( <i>participation des habitants</i> ) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	<b>Contexte économique et politique</b> <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques ( <i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i> )
	<b>Conditions socio-économiques</b> <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s) : Améliorer la lisibilité des dispositifs de coordination pour les professionnels de santé
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Politiques publiques concernées</b>	Régionale et locale Article 74 de la loi n° 2016-47 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation du système de santé français. Décret n° 2016-919 du 04 juillet 2016 relatif aux fonctions d'appui aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes.
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de supports de communication créés et diffusés / prévu</li> <li>▪ Nombre de destinataires de la communication</li> <li>▪ Typologie des destinataires de la communication</li> <li>▪ Nombre de soirées mises en place / prévu</li> <li>▪ Nombre de participants aux soirées / nombre d'invitations envoyées</li> <li>▪ Typologie des participants aux soirées</li> </ul> <b>Indicateurs de résultat ou d'efficacité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de professionnels de santé déclarant utiliser les services de la PTA, suite à l'information reçue</li> <li>▪ Nombre de connexions au site internet de la PTA, suite à sa mise en place et à sa communication</li> <li>▪ Évolution du nombre de connexions au fil des mois</li> <li>▪ Nombre de professionnels déclarant que les services proposés par la PTA répondent à leurs besoins</li> </ul> <b>Indicateurs d'impact</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorations proposées par les professionnels interrogés</li> </ul>

	<p><b>Méthode d'évaluation envisagée :</b></p> <p>L'évaluation se fera tout au long de l'action avec les outils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Questionnaire d'évaluation de la PTA, à ses utilisateurs</li><li>▪ Questionnaire d'évaluation de la soirée</li><li>▪ Questionnaire d'évaluation du site internet, auprès des utilisateurs</li><li>▪ Compte rendu du bureau</li><li>▪ Feuille d'émargement et listing d'envoi</li></ul>
--	---